

Séances

3 février 2018 de 09h30 à 16h

24 février 2018 de 09h30 à ± 16h30*

* Un moment évaluatif individuel sera organisé l'après-midi du deuxième samedi, l'heure finale ne sera pas la même pour tout le monde.

Lieu

Synode Fédéral
Rue Brogniez 46
1070 Bruxelles (Anderlecht)

Langue

La langue d'enseignement sera le français.

Inscriptions

Par e-mail à envoyer à xo@synfed.be.

Prix

Le cours est entièrement gratuit.

Personne de contact

Xavier Oberneck (coordinateur du cours)
e-mail: xo@synfed.be



Le but principal du Synode Fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique est de représenter ses membres auprès des diverses autorités, et de participer à la gestion des différents domaines que les autorités ouvrent aux cultes reconnus. En outre, il peut agir en tant que point de contact pour les dénominations affiliées dans les dialogues ecclésiastiques et sociétaux.

Il s'agit ici du cours qui est mentionné dans le formulaire pour la délivrance d'un badge de 'ministre du culte'.

Formation à l'administration d'église



*Formation pour
une Église
fonctionnant mieux*



www.synfed.be

Informations générales

Le Synode Fédéral organisa pour la première fois cette formation en 2014. Fortifiés et encouragés par le succès des éditions précédentes de cette formation, nous voulons réitérer cette bonne expérience pendant l'année scolaire 2017-2018.

Public visé

Cette formation s'adresse aux pasteurs débutants mais également aux autres pasteurs intéressés ou même à toute personne ayant une pareille responsabilité dans son église, afin de les informer des responsabilités de la figure centrale d'une église, sans que les pasteurs ne soient nécessairement les exécuteurs de ces tâches.



Contenu de la formation

Cette formation traitera des sujets suivant :

- les obligations juridiques, administratives et financières d'une église ;
- les structures belges, aussi bien d'un point de vue administratif qu'ecclésiastique ;
- le paysage ecclésiastique.

Il ne s'agit donc pas d'un cours approfondi de comptabilité (ni de droit, sécurité sociale, urbanisme, structures, financement), mais surtout d'un cours où sont indiqués les points pour lesquels il faut faire attention à ce que les choses soient réglées convenablement. D'autre part, il y a aussi des parties du cours qui concernent plutôt directement les pasteurs (droits et devoirs, processus décisionnel). Les éléments qui sont spécifiques pour les pasteurs rémunérés par le Ministère de Justice ne seront pas traités.



Pourquoi suivre cette formation?

Cette formation a un grand intérêt pour quiconque est impliqué dans la gestion et direction d'une église. Elle apprendra des choses importantes telles que les devoirs d'une église envers les autorités / la société. On y apprend aussi comment bien gérer sa comptabilité. Toutes ces choses sont importantes, particulièrement afin de pouvoir donner un bon témoignage aux personnes extérieures à l'église.

Nous avons en outre le grand bonheur de pouvoir compter sur la collaboration d'enseignants compétents dans la matière.

Nous sommes convaincus que cette formation apportera beaucoup de bienfaits en vue d'un meilleur fonctionnement de nos églises.

